

(Voici un exemple de travail d'élève, ayant obtenu la note maximale : entre crochets et en rouge, les commentaires du professeur)

La liberté de la presse est une liberté fondamentale en démocratie puisqu'elle défend la liberté d'expression, d'opinion, de l'information, du commentaire et de la critique (cinquième règle de la charte des journalistes) [bon début en mettant directement la liberté de la presse dans son enjeu par rapport aux libertés en général et en rattachant à un texte référence]. Elle est la mise en œuvre de l'article 11 de la DDHC : « tout citoyen peut donc parler (ex le 20 heures) écrire, imprimer (les journaux) librement ». [attention lorsque l'on mêle les citations et les réflexions personnelles ; il eût été préférable de faire référence à la DDHC avant la charte du journaliste.] La presse doit être pluraliste, elle doit pouvoir informer partout sans considération de frontières et n'a pas de censure. [Bonne intégration des connaissances de cours] Ces règles montrent aussi leurs libertés. [Pas très bien dit. Leurs libertés à qui ???]

En revanche, la presse a certaines limites, issues de la loi et donc du groupe qui les a votées, et elle se doit de les respecter sous peine de condamnation (doc 4). Elle a donc comme tout citoyen, des libertés et des limites. [Bonne structure générale avec de bonnes formules argumentatives.]